

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



MINISTRE DU PLAN
CELLULE DE GESTION DES PROJETS ET DES MARCHES PUBLICS

CONTRAT N°011/2018

Aux termes de l'Avis d'Appel d'Offres National N° 008/MINET/PL/SG/CGPMP/2018, intervenu le 30 Mars 2018, il a été signé le présent contrat,

Entre :

Le Ministère du Plan, Sise : 4155, Avenue des coteaux, Quartier Petit Pont, Commune de la Gombe, représenté par **Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Modeste BAHATI LUKWEBO** (ci-après désignée comme « L'Autorité contractante ») d'une part,

Et

La Société ACCI, sise : avenue Mpolo Maurice, N°37, Commune de la Gombe, Kinshasa-RDC représentée par **IYEYE OBIL** (ci-après désignée comme le « Fournisseur ») d'autre part.

ATTENDU que l'Autorité Contractante désire que certaines fournitures soient livrées et certains services annexes soient assurés par le Titulaire, c'est-à-dire, fournir 40 ordinateurs portables, 20 ordinateurs fixes complets, 34 tablettes, 25 photocopieuses multifonction, 20 onduleurs, 40 antivirus, 50 flash disc, et 50 box extérieurs et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services pour un montant, toutes taxes comprises, de **cent quatre-vingt-six millions sept cent soixante-dix-neuf mille cinq cents francs congolais (186.779.500 CDF TTC)** (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre du marché »).

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre du marché:
 - La lettre de marché ;
 - Le Bordereau Descriptif et Quantitatif;
 - Le Cahier des Clauses Administratives Générales;
 - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières.

4 152

2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité Contractante au profit du Titulaire, comme indiqué ci-après, le Titulaire convient de livrer les fournitures et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures conformément, à tous égards, aux stipulations du présent contrat.
3. L'Autorité Contractante convient de son côté de payer au Titulaire, au titre des fournitures, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le montant du marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce, selon les modalités de paiement ci-après :
 - a) Paiement de la totalité du montant du marché après livraison, au cas de préfinancement,
 - b) En cas de non préfinancement :
 - 1°. L'avance de vingt pourcent (20%) du montant du marché;
 - 2°. Le solde de quatre-vingt pourcent (80%) du montant du marché après livraison.

LES PARTIES au marché ont signé le présent Contrat en conformité avec les lois de la République Démocratique du Congo, en trois copies originales, les jour, mois et année mentionnés ci-dessous.

Fait et Signé à Kinshasa le 17/8 2018

Pour la Société ACCI

IYEYE OBIL
Manager Principal

Pour l'Autorité Contractante

Modeste BAHATI LUKWEBO
Ministre d'Etat, Ministre du Plan

Vu et approuvé par l'Autorité Approbatrice

PIERRE KANGUDIA MBAYI
Ministre d'Etat, Ministre du Budget